

Esso S.A.F. : Information trimestrielle au 30 septembre 2009

1- ENVIRONNEMENT DE L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE-DISTRIBUTION

- ***Un marché français des produits pétroliers toujours en repli au troisième trimestre 2009***

La baisse de la demande en produits pétroliers sur le marché français, observée dès 2008 et confirmée au cours de la première partie de l'année 2009, s'est poursuivie au cours du troisième trimestre 2009 mais a connu quelques inflexions suivant les produits concernés.

D'après les statistiques publiées par le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP) les volumes vendus sur le marché intérieur sont en repli d'environ 7% au troisième trimestre 2009 par rapport au troisième trimestre 2008 avec quelques variations contrastées : si les volumes de gazole sont en hausse de 2%, les volumes des supercarburants sont en baisse de 3% alors que les ventes de fuel domestique sont en chute de 24%, essentiellement en raison de la douceur du climat en fin de trimestre.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les ventes sur le marché intérieur sont en repli d'environ 3% par rapport aux 9 premiers mois 2008. Pour les carburants et combustibles la baisse est de 1% pour le gazole, 4% pour les supercarburants et de 2% pour le fuel domestique alors que les ventes de lubrifiants et spécialités sont en baisse de 7%.

- ***Stabilité relative du cours du pétrole brut et affaiblissement du dollar en fin de trimestre***

Les cours du pétrole brut se sont maintenus au cours du trimestre à un niveau comparable à celui atteint à fin juin 2009. Ainsi, le prix d'un baril de Brent de la mer du Nord est passé de 68 \$ à fin juin à 66 \$ à fin septembre avec un niveau moyen qui s'établit à 68 \$ pour le trimestre écoulé.

Au troisième trimestre 2008 la moyenne du prix d'un baril de pétrole brut avait été de 115 \$ avec un sommet à 133 \$ atteint en juillet 2008 dans un contexte de forte volatilité du cours des matières premières.

La parité euro-dollar s'est établie à 1,43 \$/€ au cours du troisième trimestre 2009 contre 1,50 \$/€ au troisième trimestre 2008 et 1,33 \$/€ au premier semestre 2009.

- ***Des marges de raffinage toujours déprimées***

Dans un environnement toujours marqué par la baisse de la consommation, sans tension particulière sur les stocks et avec une abondante disponibilité de produits raffinés sur le marché international, qui reflète les excès de capacité globale de production par rapport à la demande actuelle, les marges de raffinage sont restées déprimées au cours du troisième trimestre 2009.

Ainsi, les marges indicatives Carburants et Combustibles telles que publiées par la DIREM ont peu évolué au cours du trimestre et ont été en moyenne de 12 € par tonne, en très forte baisse par rapport au troisième trimestre 2008 dont la moyenne avait atteint 44 € par tonne.

Le niveau des marges de raffinage pour le troisième trimestre 2009 reste ainsi très en deçà du niveau moyen des marges observées au cours des 6 premiers mois 2009 à 20 €/ tonne.

- **Perspectives**

Le groupe Esso SAF se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Il est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, à la forte volatilité des marchés de produits pétroliers dans un contexte économique qui s'est brusquement dégradé depuis 2008 et qui peine toujours à redémarrer, avec un fléchissement de la demande en produits pétroliers, et à la baisse des marges de raffinage.

Ainsi, la nature cyclique de ses activités, les fluctuations des marchés internationaux et des évolutions réglementaires projetées par les pouvoirs publics rendent l'environnement de l'industrie du raffinage-distribution difficilement prévisible. Les mises en service de nouvelles capacités de raffinage qui vont intervenir dans les deux prochaines années, principalement en Asie-Pacifique, commencent à alimenter le marché international et constituent également un défi important pour le raffinage européen.

Dans un contexte économique toujours défavorable qui entretient la faiblesse de la demande en produits pétroliers et un environnement concurrentiel toujours sévère de ses marchés, Esso SAF continue plus que jamais de s'appuyer sur sa stratégie basée sur la compétence et l'engagement de son personnel, l'excellence opérationnelle, l'amélioration constante de son efficacité, la rigueur de gestion et l'intégration au sein du groupe ExxonMobil.

2- ACTIVITES DU GROUPE ESSO S.A.F.

- **Quantités de pétrole brut traité en raffinerie**

Au troisième trimestre 2009, 3,7 millions de tonnes de pétrole brut ont été traitées dans les deux raffineries du groupe soit une baisse d'environ 7% par rapport à la même période de l'année 2008.

millions de tonnes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	total 9 mois
année 2008	4,2	4,0	4,0	12,2
année 2009	3,5	4,0	3,7	11,2

Avec l'impact des arrêts pour entretien programmé au premier trimestre 2009, la baisse de 8% des quantités de brut traitées à fin septembre reflète l'optimisation du fonctionnement des unités de production dans un contexte d'une demande réduite et dans un environnement de marges dégradées.

- **Chiffre d'affaires et volumes vendus**

Les volumes totaux vendus par Esso SAF au cours du troisième trimestre 2009 s'élèvent à 6,1 millions de m3 et sont en baisse de 4% par rapport au troisième trimestre 2008.

Sur les 9 premiers mois de l'année, la baisse des volumes vendus atteint 5% dont une diminution de 4% pour les carburants et combustibles et une baisse de 17% pour les lubrifiants et spécialités

Sur le marché intérieur ces volumes sont en baisse de 12% par rapport au troisième trimestre 2008 à 3,2 millions de m3, traduisant essentiellement la baisse des ventes en gros de carburants et combustibles dans un marché intérieur français toujours en repli depuis début de l'année 2009.

A fin septembre 2009 le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe s'élève à 7.5 milliards d'euros, en baisse de 37% par rapport au 30 septembre 2008. Cette diminution reflète essentiellement la baisse significative du prix des produits pétroliers sur le marché international et la baisse des volumes vendus.

Chiffre d'affaires et volumes vendus par Esso SAF

Error! Not a valid link.

- ***Investissements***

Le groupe poursuit son programme d'investissements qui devrait approcher 100 M€ en 2009, dont environ 80 M€ dans ses deux raffineries avec la mise en place de projets visant à accroître la capacité de production des unités de Carburants et Combustibles en améliorant les rendements en gazole, à améliorer l'efficacité énergétique des sites industriels tout en adaptant les installations aux nouvelles normes environnementales.

3- RISQUES ET LITIGES

Au 30 septembre 2009, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe ESSO SAF et en particulier celles déjà évoquées dans le rapport financier annuel de l'exercice 2008. Ces procédures n'ont pas évolué de façon significative depuis début 2009. Pour mémoire:

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1^{er} Octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso SAF s'élève à 56,5 Millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso SAF, qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une provision de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète une estimation de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours.

Le 30 juillet 2009, Esso S.A.F. a été informée que des acheteurs de paraffines avaient l'intention de l'assigner devant la Haute Cour de Justice de Londres, en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe pétrolier, en vue d'obtenir un dédommagement pour le préjudice que ces acheteurs auraient subi du fait du cartel des paraffines. ESSO S.A.F. n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel d'une telle procédure.

Enquête des autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso SAF a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros. La société a fait appel de cette décision et continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale et conteste le grief retenu à son encontre. La décision de la cour d'appel de Paris est attendue pour fin novembre 2009. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes.

Sinistre de janvier 2007 sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso SAF à la société Vermillion REP SAS sur le site d'Ambès: le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermillion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso SAF a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermillion SAS pour un montant principal de 24 Millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermillion pour un montant de 7.5 Millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la société du Bec des Pétroles d'Ambès (SBPA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso SAF a engagé une action en vue d'obtenir la suspension de ces procédures tant que l'expertise judiciaire, toujours en cours, n'aura pas déterminé les responsabilités des différents intervenants. Les conclusions de cette expertise judiciaire, qui a pris du retard, sont maintenant attendues en 2010.

La Société, qui estime que les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 M€ dont environ 35 M€ causés à des tiers, considère à ce stade que sa responsabilité n'est pas engagée dans la survenance du

sinistre. En tout état de cause, si une part de responsabilité était malgré tout retenue contre elle à l'issue de la procédure en cours, la Société estime qu'elle serait couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation et aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes.

Au 30 septembre 2009, la société n'était pas engagée dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

ESSO SAF - Novembre 2009.